

36. *Petitivai.* S'étend depuis la plage jusqu'à la limite de  
 Teruache sur environ quatre cent brasse. Il s'étend  
 aussi depuis le terrain de Nanameo jusqu'à celle de L'Espau  
 dans la partie intérieure; et du côté de la mer depuis le terrain  
 de Nanameo; sur un a Paraita jusqu'à la mer à côté de  
 l'embou d'Asipau sur environ trente brasse. *Teruach*  
*Nanameo* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Teruach-Nanameo.*

37. *Abitiasarcuro.* S'étend depuis la mer profonde jusqu'à  
 la grande route sur environ cinquante brasse de longueur.  
 Il s'étend aussi depuis la limite du terrain de Pihavao-a-Lekha  
 jusqu'à Atevi sur environ quarante brasse. *Teruachua*  
*Paraita-a-Lanoa* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Teruachua-a-Paraita.*

38. *Atevi.* S'étend depuis la limite du terrain de L'Espau jusqu'à  
 celle de *Teruach* sur environ trente cinq brasse. Il s'étend  
 aussi depuis la limite du terrain de *Teruach* jusqu'à celle de  
*Teruach-a-Nanameo* sur environ quarante brasse. *Pihavao*  
*a-Lekha* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Pihavao-a-Lekha.*

39. *Atevi.* S'étend depuis la mer profonde jusqu'à la  
 montagne de *Teruachua* sur environ quatre cent  
 brasse. Il s'étend aussi depuis la limite du terrain de *Teruach*  
 a *Nanameo* jusqu'à celle de *Nou* sur trente cinq brasse  
 environ au milieu. *Teruachua-a-Lanoa* est le propriétaire  
 de ce terrain.

Signé: *Teruachua-a-Lanoa.*

40. *Atevi.* S'étend depuis la limite du terrain de *Pihavao*